

# Aménagements du site pilote de la Bassée : un projet concerté au service de la biodiversité et des territoires franciliens pour lutter contre les inondations

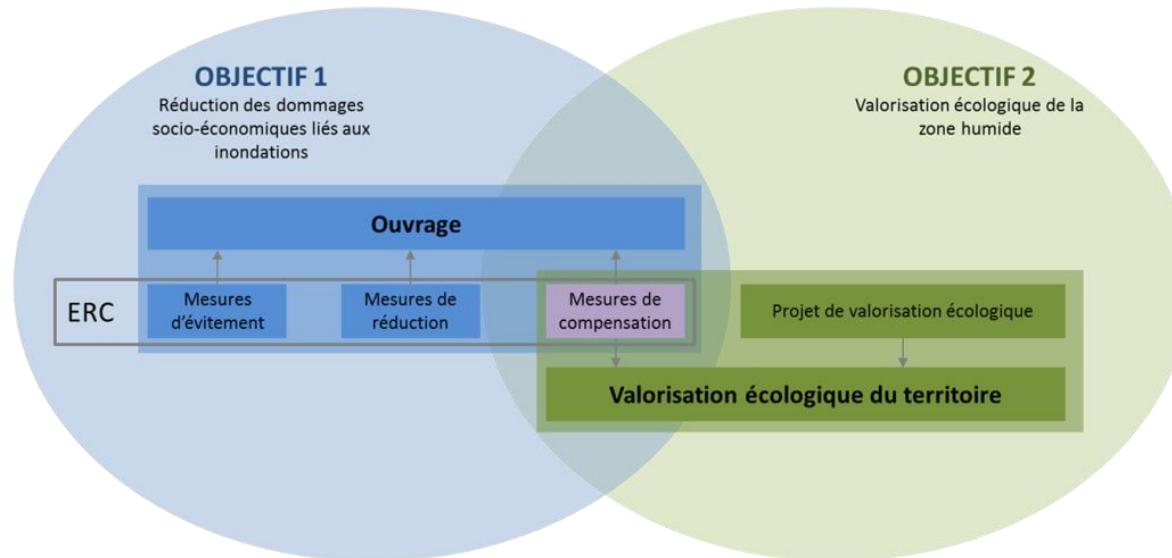
27 mai 2024

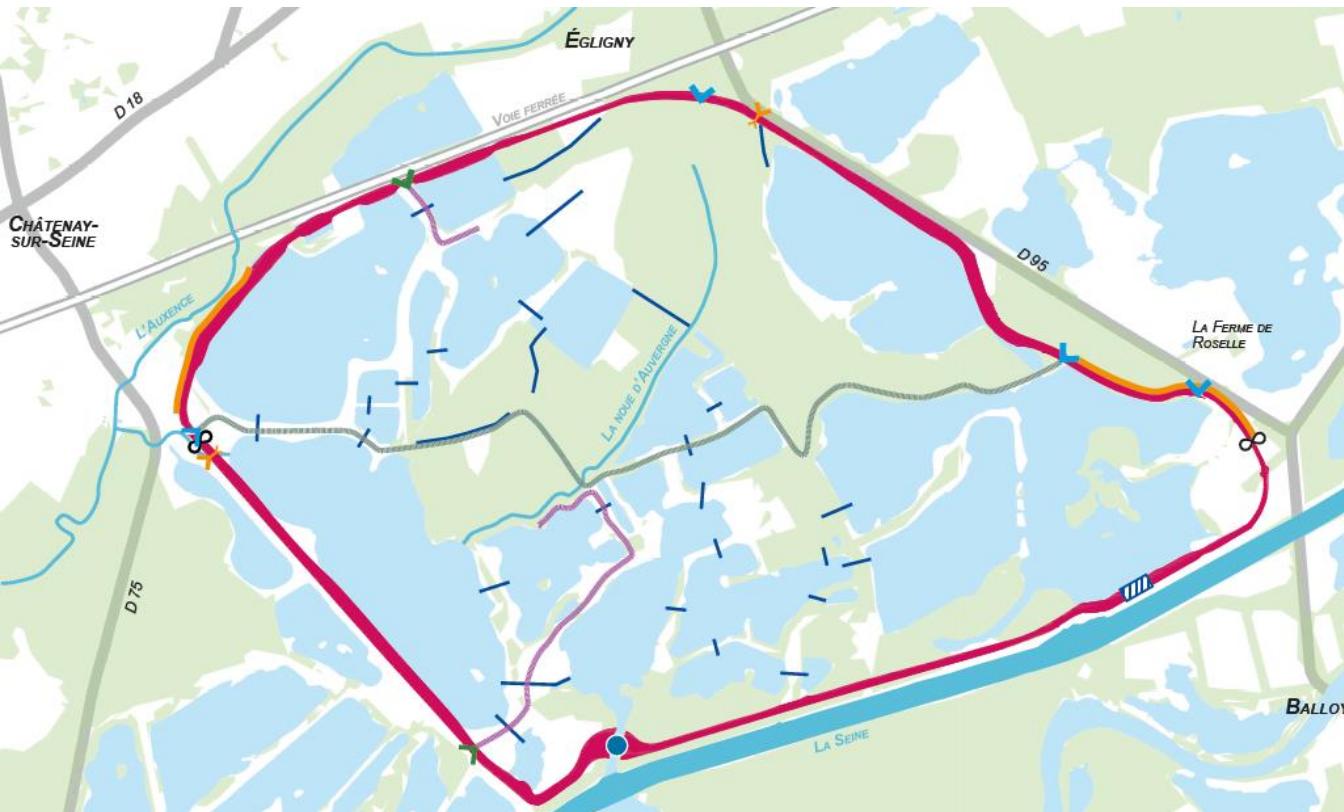
Elodie GUEGAN (EPTB Seine Grands Lacs) – Zineb TAHA (Ecosphère)



Un projet avec 2 piliers :

- **hydraulique** : protection de la région Ile-de-France contre les inondations
- **écologique** : valorisation / restauration de la Bassée aval





360 ha – 8 km de digue

- Tracé des digues
- Chemin existant entretenu par Seine Grands Lacs
- Chemins créés par Seine Grands Lacs
- Station de pompage
- Stations de relevage
- Ouvrages de continuité hydraulique
- Déversoir de sécurité
- Fossés secs
- Drains
- Futurs points d'accès privés au site pilote
- Futurs points d'accès publics au site pilote

Stockage de 10M. m<sup>3</sup>



Le débat en chiffres:

- 14 réunions publiques
- 1 200 participants
- 8 000 visiteurs sur le site Internet

**Concertation pendant toute la phase des études :**

**33 réunions et ateliers de travail**

**+ un site internet**

**+ des Lettres d'info ( distribuées aux 12 communes autour du projet)**



4 collèges regroupant des acteurs représentatifs des enjeux du territoire :

- 1. Des représentants des habitants et usagers :**
  - Habitants (ADIB), agriculture (CA), forêt (CRPF), exploitation des granulats (UNICEM), tourisme (CCBM), chasse (FDC, ADCGE) et pêche (APPMA), Journalistes
- 2. Des associations et organismes scientifiques :**
  - MNHN, ANVL, CBNBP, Réserve de la Bassée (AGRENABA), Seine-et-Marne Environnement
- 3. Des représentants des collectivités locales :**
  - Communes, Communautés de communes, Conseil Général, Conseil Régional
- 4. Des administrations en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire**
  - AESN, DDT, DRIEAT, ONEMA, VNF

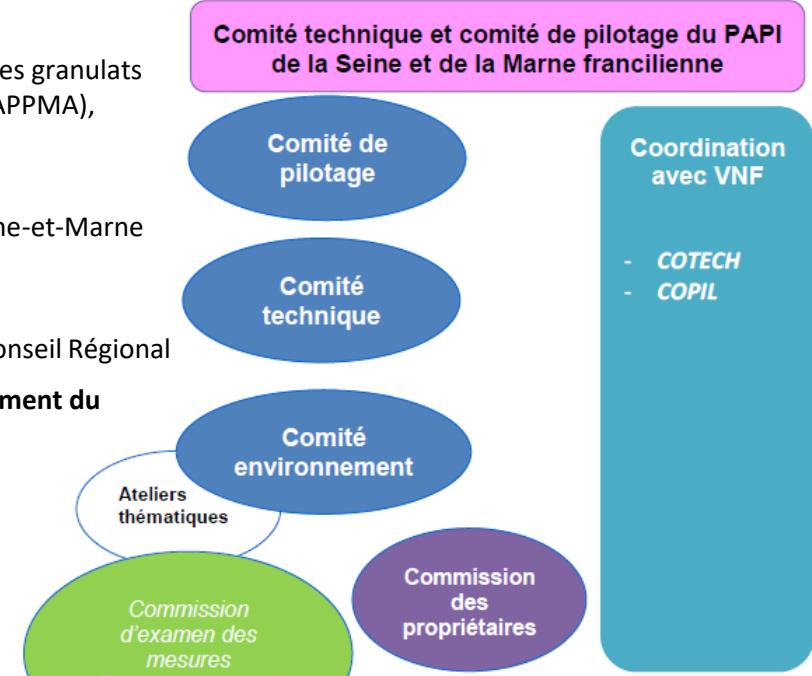
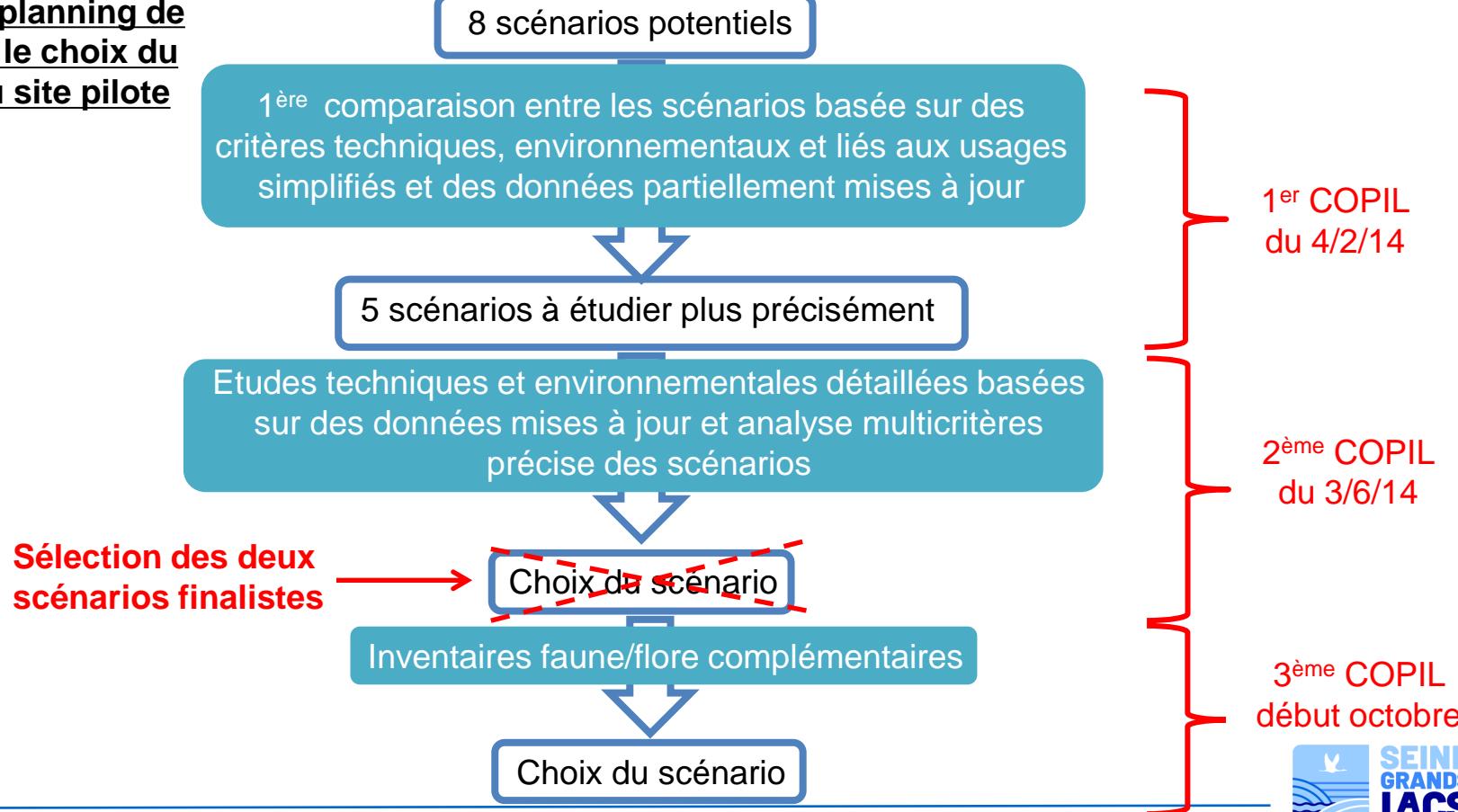


Figure 2 : Adaptation de la stratégie de concertation à l'issue de la phase de sélection du site pilote

## Exemple de planning de COPIL pour le choix du scénario du site pilote



- Un projet :  
« co-construit »
- Des remarques  
« entendues,  
considérés, intégrées »
- « la qualité d'écoute est  
sérieuse »

« Depuis ma nomination en janvier 2014, j'ai suivi toutes les étapes décrites ci-dessus avec une grande attention et beaucoup d'intérêt. Le projet de réaliser un casier pilote unique, qui constituerait en quelque sorte un test « grandeur nature » du projet global, a engagé le maître d'ouvrage dans de nombreuses études, en particulier pour définir le site où se réaliserait ce casier pilote, ce qui n'était pas si simple, étant données les multiples contraintes fixées. La concertation avec les acteurs du territoire a été constante, et permanente. Tous les élus, associations, usagers, propriétaires, riverains, ont été associés aux discussions, et tout le monde aujourd'hui connaît non seulement le projet et ses modalités, mais les autres acteurs en présence, ce qui renforce le sentiment de co-construction. Le dialogue qui s'est instauré au cours des réunions, des ateliers et des divers comités de pilotage a permis à chacun d'exprimer son point de vue, ses critiques, ses attentes, mais aussi ses recommandations. L'EPTB s'est montré attentif et à l'écoute de toutes les propositions, et le maître d'ouvrage a véritablement joué le jeu d'une élaboration concertée de son projet. Les remarques, propositions, expertises des uns et des autres ont été entendues, considérées, et intégrées autant que possible. Je considère qu'à cet égard la concertation a été bien conduite et a vraiment joué son rôle.

Ce travail sur le temps long permet aux uns et aux autres de voir avancer le projet en détaillant chaque phase. C'est certainement le point le plus satisfaisant, à la fois pour le maître d'ouvrage qui ne perd jamais le lien avec le territoire où son ouvrage va s'insérer, et pour les acteurs locaux, quels qu'ils soient, qui sont étroitement associés à l'élaboration du projet. La qualité d'écoute est sérieuse, la compétence des responsables du projet n'est jamais prise en défaut, et leur évidente bonne volonté atteste de l'intention manifeste de l'EPTB de conduire le projet avec tous les acteurs concernés. La possibilité d'évolution et de discussion, en particulier pour les actions de valorisation écologique, mais aussi pour les modalités de réalisation du site-pilote lui-même permet au maître d'ouvrage de bénéficier de l'expérience des acteurs locaux, et à ces derniers de faire valoir leur point de vue et leur expertise, souvent pertinents.

La phase suivante, celle de la maîtrise d'œuvre, va profiter de tous ces échanges qui ont permis de nourrir le projet, de l'enrichir et de le préciser. »

Isabelle JARRY



Plusieurs modalités de communications sur les avancées du chantier ont été mises en place :

- Site internet ;
- Site d'évaluation ;
- Affiche hebdomadaire d'avancement du chantier ;
- Lettre d'information biannuelle ;
- Sensibilisation des écoles aux travaux archéologiques et de génie écologique ;
- Visites du chantier avec les associations, fédération de pêche/chasse, élus ;
- Journées du patrimoines ouvertes au public ;
- Communications sur les réseaux.



**Seine Grands Lacs à l'écoute des élus locaux :**  
Mardi 9 novembre 2021, sous un beau soleil d'automne, Seine Grands Lacs, les élus des communes de l'espace édifié et de la Communauté de Commune du Bassée-Montois ont réalisé une visite de chantier. Ce fut l'occasion de revenir sur l'intérêt des défrichements et d'échanger sur les futurs travaux.



## Les mesures éviter-réduire-compenser :

- Consistent en **différentes opérations** réparties sur le site :
  - D'abord des **mesures d'évitement** (recul de la digue longeant l'Auxence...)
  - Ensuite des **mesures de réduction** (transparence des ouvrages...)
  - Enfin des **mesures compensatoires** (sécurisation foncière, opérations de restauration, gestion conservatoire...)



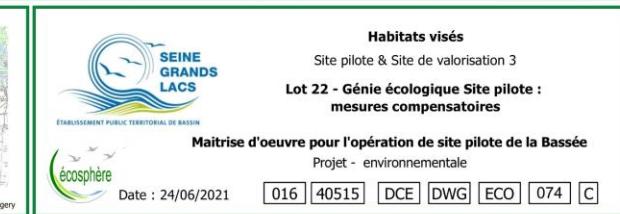
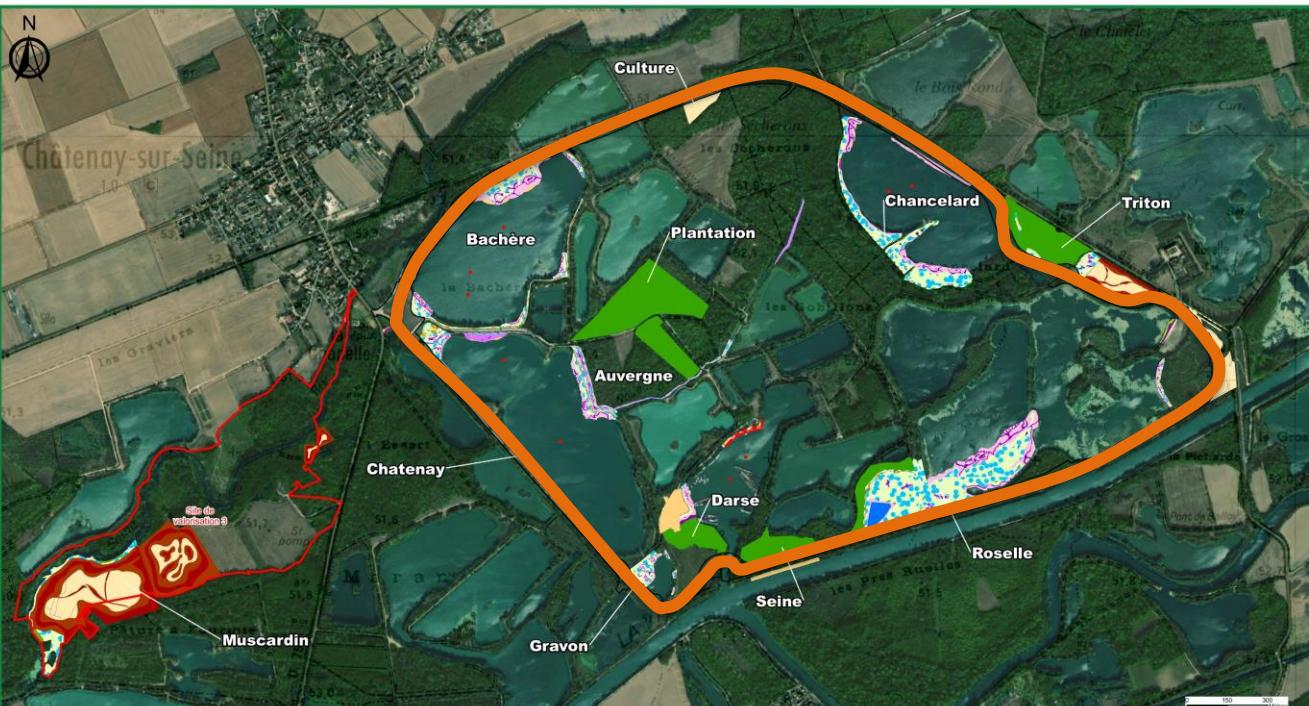
## Quelques chiffres :

- 64 hectares de mesures compensatoires ;
- 54 ha de sites de valorisation écologique.
- 3 lots travaux forestiers
- 7 lots travaux de génie écologique
- 3 lots de contrats de culture
- Durée du chantier : 2021-2024



## Les mesures compensatoires

- Sont localisées en priorité **dans le site pilote sauf pour les habitats et espèces sensibles à la mise en eau** (mesures à l'extérieur du site pilote)
- Sur des sites **directement impactés** par le projet
- Consistent en des opérations de **restauration de sites dégradés** suite aux **exploitations de granulats**





## Les mesures de valorisation écologique :

- Sont localisées à l'extérieur du site pilote
- Sur des sites **non directement impactés** par le projet
- Dans des **unités foncières cohérentes** importantes
- Consistent en des opérations de **restauration de sites naturels**
- Les actions sont multithématiques et concourent à une **restauration fonctionnelle des écosystèmes alluviaux**

L'objectif est de créer une dynamique positive sur la biodiversité locale, au moyen d'une démarche environnementale ambitieuse :

- Restauration de zones humides :

- Annexes hydrauliques : bras mort de la Seine, « noue d'Auvergne » (noue naturelle qui avait été coupée par l'exploitation de granulats) ;
- Zones humides plus ou moins marécageuses qui avaient été plantées de peupliers ou exploitées pour les granulats ;
- Frayères ;
- Boisements alluviaux ;
- Prairies et friches humides ;
- L'amélioration de berges de plans d'eau d'anciennes gravières pour la création de complexes de milieux humides (grandes roselières, prairies humides, mares et dépressions...);



- Restauration de milieux secs :
  - Plantation de boisements, haies, fourrés à l'aide d'espèces indigènes locales ;
  - Création d'« îlots de sénescence » ;
  - Récolte de graines d'espèces végétales en vue d'opérations de conservation et de réintroduction.



Le « site pilote de la Bassée » a permis la mise en place du **1<sup>er</sup> contrat de culture au niveau national Végétal Local en termes de quantités et d'exigences d'origine des graines**, récoltées dans la vallée de la Bassée et de l'Yonne :

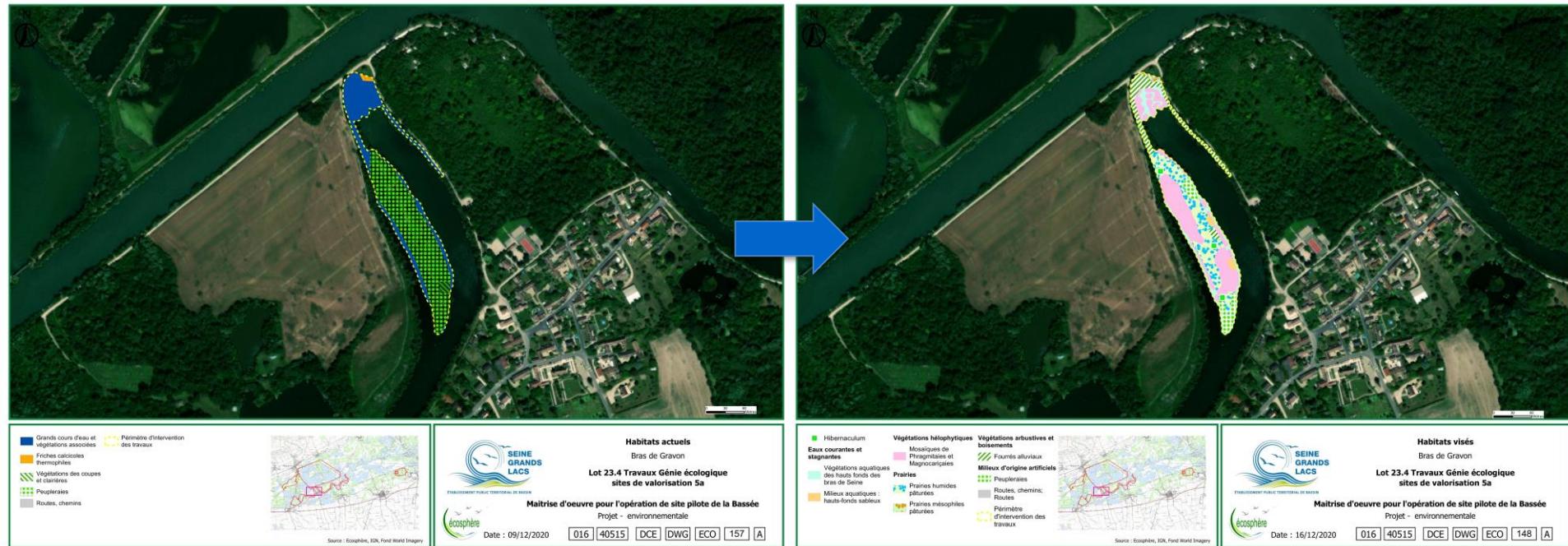
- Hélophytes : plus de 130 000 plants ;
- Ligneux : plus de 62 000 plants ;
- Herbacées : plus de 45 ha à enherber ;
- Vivaces : plus de 23 000 plants.



# De la théorie à la pratique : les mesures compensatoires











Août 2023



Août 2023





Août 2020



Septembre 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Mai 2024

